

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LAVAL

R E C E P I S S E   D E   D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)  
53004 LAVAL CEDEX  
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67  
MINITEL:08 36 29 11 11 OU WWW.INFOGREFFE.FR

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST

50 BD FELIX GRAT  
53000 LAVAL

V/REF :  
N/REF : 71 B 6 / R-8

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/03/2003, SOUS LE NUMERO R-8,

REQUETE EN DATE DU 28.02.2003, DEMANDANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE  
A LA FUSION DANS LE CADRE DE LA FUSION-ABSORPTION DE LA SA FIPEC.

ORDONNANCE EN DATE DU 04.03.2003, NOMMANT MR HUBER ANDRE A CETTE FONCTION.

... CONCERNANT LA SOCIETE

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST  
SOCIETE ANONYME  
50 BD FELIX GRAT  
53000 LAVAL

R.C.S LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

LE GREFFIER

SA FIPEC au capital de 76 224.51 € – 20 rue des Poissonniers – Neuilly Sur Seine (92200)  
SA FITECO au capital de 5 316 000 Euros – 50 bd Félix Grat – LAVAL (53000)

## REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Nous soussignés :

Monsieur **Eric JEOL**, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société **FIPEC**, société anonyme au capital de 76 224.51 €, dont le siège est à Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 301 652 665

Et

Monsieur **Jean-Marie VANDERGUCHT**, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société **FITECO**, société Anonyme au capital de 5 316 000 Euros, dont le siège est à LAVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro B 557 150 067 ;

Avons l'honneur de vous exposer que nos sociétés FIPEC et FITECO envisagent une fusion par absorption de la société FIPEC par la société FITECO.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation d'un Commissaire unique à la fusion ayant pour mission d'en faire le rapport dans les termes de l'article L.236-10 du Code du Commerce et d'établir le rapport prévu à l'article L.225-147 dudit code et vous propose de nommer à ces fonctions :

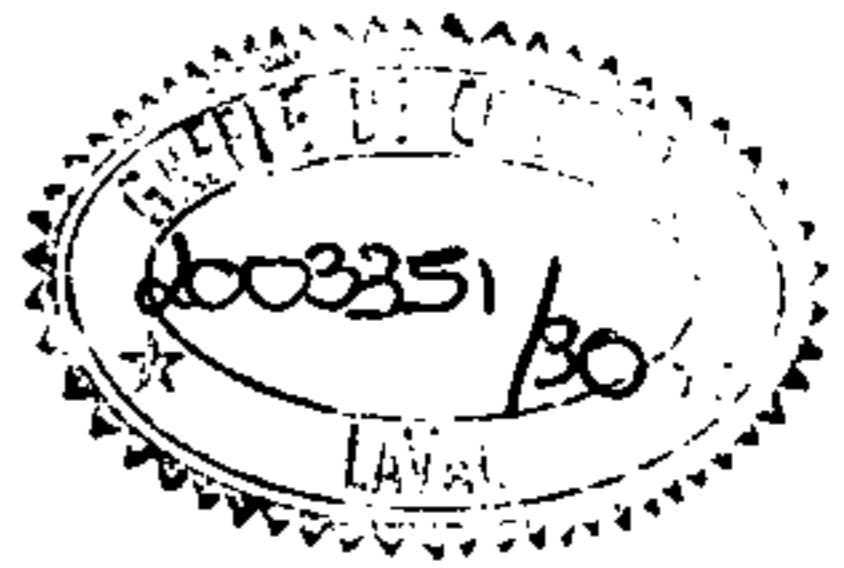
- Monsieur **André HUBER** demeurant à SOISSONS (02200) – Tour Saint Waast – 10 Place de Laon, Commissaire aux comptes, inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Amiens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées

Fait à LAVAL  
Le 28 février 2003

Jean-Marie VANDERGUCHT  
Président Directeur Général

## ORDONNANCE



Nous, André GERARD, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu les articles L 225-147 et L.236-10 du Nouveau Code de Commerce

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

**DESIGNONS** : Monsieur HUBER André  
Tour Saint Waast  
10 Place de Laon  
02200 SOISSONS

En qualité de Commissaire à la FUSION , ayant pour mission :

- D'établir un rapport sur les apports devant être effectués par la SA FIPEC , 20 rue des Poissonniers.92200 NEUILLY SUR SEINE ( SIREN 301 652 665 RCS NANTERRE) à la SA FITECO, 50 Boulevard Félix Grat.53000 LAVAL ( SIREN 557 150 067 RCS LAVAL) dans le cadre de la fusion envisagée

Fait à LAVAL

le 04 MARS 2003

## LE GREFFIER

## LE PRESIDENT

Patrick GUICHAOUA

André GERARD